

Liège, le 6 avril 2017

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames les Échevines,

Messieurs les Échevins,

Tout comme vous, nous apprenions dans la presse ce mercredi 5 avril que la société Lampiris a décidé de modifier drastiquement sa politique de mobilité interne, en interdisant à ses employés d'utiliser les vélos qui sont mis à leur disposition pour relier ses 3 sites d'implantation (rue Saint-Laurent, Rue Sainte-Marie et Ilot Saint-Michel), tous situés dans le cœur urbain de la Ville de Liège et à moins de 2 km l'un de l'autre.

Cette décision a fait l'effet d'une petite bombe dans la communauté cycliste liégeoise et a suscité l'émoi au sein de la locale du Gracq de Liège qui se bat pour le développement du vélo au quotidien.

Lampiris n'est pas n'importe quelle société : c'est l'acteur économique liégeois qui s'est posé en précurseur du développement de solutions de mobilité alternative. Depuis sa création, cette société a fait de la mobilité active son cheval de bataille, ce qui lui a valu de nombreux prix récompensant ses efforts quotidiens (Label Vélo-Actif depuis 2013 et Trophée Mobilité de l'Union Wallonne des Entreprises en 2014 notamment). L'intégration exemplaire d'une entreprise de cette taille en plein centre-ville contribue grandement au rayonnement de la Ville de Liège. Ce rétropédalage est un signal extrêmement négatif.

Mais les premières victimes dans cette affaire sont les travailleurs auxquels nous tenons à manifester notre soutien. En effet, si cette décision est maintenue, c'est leur qualité de vie qui en pâtira grandement.

Le motif mis en cause dans cette décision est l'insécurité à laquelle les employés utilisant le vélo pour se déplacer d'un site à l'autre sont exposés. Il nous semble cependant que c'est davantage d'un sentiment d'insécurité plus que d'insécurité réelle dont il s'agit. En effet, aucune statistique ne démontre un danger particulier sur les axes concernés.

Il est admis que, pour un public non aguerri au vélo au quotidien, le sentiment persistant d'insécurité est le frein numéro 1 à son utilisation. Les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer dans la lutte contre ce sentiment d'insécurité. Le chantier prioritaire est la création d'aménagements cyclables sûrs, continus, cohérents et confortables, qui nécessite une répartition plus équitable de l'espace public entre les différents modes. En parallèle, la problématique du respect des vitesses maximales autorisées et la lutte contre le stationnement sauvage des véhicules moteurs doivent être prises à bras le corps.

Ce type d'aménagements étaient pourtant prévus par le plan communal cyclable 2011-2015 de Liège prévoyant la concrétisation d'un réseau cyclable structurant fait de 5 itinéraires et 4 jonctions. Il s'avère justement que les 3 sites de Lampiris sont situés sur ce réseau ou à forte proximité (plus de 90% des trajets entre les sites appartiennent au réseau structurant, à savoir la jonction C du Cadran à Saint-Laurent et l'itinéraire 5 de Saint-Laurent au quartier Botanique). Malheureusement, les

aménagements qui auraient permis aux employés de Lampiris de circuler entre les 3 sites de manière sécurisée n'ont pas été réalisés.

Nous déplorons que vous ne considériez pas comme prioritaire de faire de Liège une ville durable, favorisant les modes actifs et leur intégration dans l'espace public. Les conséquences de ce manque de proactivité sont nombreuses : outre la très mauvaise publicité liée à cette décision d'une grande entreprise liégeoise, nous pouvons rappeler l'accentuation récente des phénomènes de périurbanisation (IWEPS, 2016), plus que probablement liée à l'absence d'un saut qualitatif significatif en termes de cadre de vie en ville.

Pourriez-vous nous renseigner sur :

- Le calendrier endéans lequel les portions non encore réalisées seront aménagées afin de donner au réseau structurant tout son intérêt de par son caractère continu. Ce réseau est à notre sens un réel atout durable et socialement responsable pour la Ville, ses entreprises, ses travailleurs et ses citoyens, faisant de Liège une ville innovante et résiliente qui accorde une priorité à la qualité de vie.
- Si vous comptez instaurer un dialogue avec la direction de Lampiris pour envisager des pistes de solutions provisoires dans l'attente de la concrétisation de ces itinéraires ?

Votre diligence permettra certainement à Lampiris de revoir au plus vite sa décision et d'inciter également d'autres entreprises liégeoises à développer une politique de mobilité plus active au sein de notre ville.

En restant à votre disposition pour un dialogue constructif sur l'usage du vélo en ville et au quotidien, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins, nos meilleures salutations.

Pour le Gracq-Liège,

Frédérique Fossoul, co-coordinatrice en charge de la promotion des déplacements domicile-travail (0489/68.03.05)

Fabrice Delrée, co-coordonateur

Julien Charlier, co-coordonateur

Contact : liege@gracq.org

Références :

IWPES (CHARLIER J., DEBUISSON M., DUPREZ J.-P., REGINSTER I), 2016. Mouvements résidentiels en Wallonie (1994-2014) : analyses des migrations intercommunales et construction de bassins résidentiels, Namur, 82 p. (Working paper de l'IWEPS, n°21).